

Mandat de Location

Mandat de Gestion simple

Mandat de Gestion Complet

Mandat de Gestion premium

NOS SERVICES ET FORMULES DE GESTION		Mandat	Mandat	Mandat	Mandat	DESCRIPTION DE LA PRESTATION
Recherche de locataires						Diffusion sur le site de l'agence, et parution Internet les plus reconnus
Etude de solvabilité des candidats						Vérification approfondie de la solvabilité des candidats
Présélection des candidats						Sélection et présentation au mandant des meilleurs dossiers
Gestion et Suivi des diagnostics techniques						Commande des diagnostics obligatoires, gestion du fournisseur, transmission des rapports techniques au mandant
Préparation à la location						Estimation du bien, conseil d'optimisation du bien pour la location, revue des diagnostics, rappel des obligations propriétaire
Réalisation de visites						Accompagnement des clients pour les visites, compte rendus réguliers de visite
Mise en place des garanties						Selon le cas : garant(s) solidaire(s), assurance loyer impayé
Rédaction et signatures du bail de location						Mise en place des conditions et clauses de location, rédaction du bail et annexes conformes à la réglementation en vigueur, signatures des actes, prise des premiers règlements
Etat des lieux d'entrée						Réalisation et rédaction de l'état des lieux
Etat des lieux de sortie						Réalisation et rédaction de l'état des lieux, compte rendu au mandant des retenues recommandées
Gestion locative						
Gestion des demandes courantes et/ou des réclamations du locataire						L'agence devient l'interlocuteur principal du locataire, vérifie les demandes et réclamations du locataire, et propose des solutions
Révision annuelle du loyer						L'agence révisé chaque année le montant du loyer, et avise le locataire et le mandant
Régularisation des charges récupérables sur le locataire						L'agence répercute les charges récupérables sur le locataire, et gère leurs encaissements
Envoi d'un compte rendu comptable mensuel détaillé						L'agence adresse un relevé mensuel des encaissements (loyer) et débours (frais d'assurance des loyers impayés, charges de copropriété, frais de gérance)
Etablissement de devis de réparations, avec consultation du mandant						L'agence informe le mandant des éventuelles réparations à entreprendre, fait établir des devis, et assure le suivi des travaux engagés
Ouverture et suivi de dossiers de gestion sinistres						L'agence devient l'interlocuteur du locataire en cas de survenance d'un sinistre, ainsi qu'auprès des compagnies d'assurance concernées
Ouverture et suivi de dossiers d'impayés de loyers						L'agence déclare et suit la procédure pour loyer impayé auprès de la compagnie d'assurance concernée
Représentation du mandant, à sa demande, à toute assemblée générale du syndicat des copropriétaires	Prix forfaitaire, suivant dossier et fourni sur demande					
Représentation du mandant devant les administrations publiques ou privées sous réserve de l'application de l'article 828 du Code de Procédure Civile	Prix forfaitaire, suivant dossier et fourni sur demande					